



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/471

S/21687

31 août 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS ET  
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
Point 32 de l'ordre du jour provisoire\*  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 31 août 1990, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint pour information une déclaration faite le 31 août 1990 par S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, Président du Cambodge, Président de la Résistance nationale cambodgienne.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) THIOUNN Prasith

\* A/45/150 et Corr.1.

2P.

A/45/471  
S/21687  
Français  
Page 2

ANNEXE

Déclaration de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, Président du  
Cambodge, Président de la Résistance nationale cambodgienne

En ma qualité de Président de la Résistance nationale cambodgienne (RNC), je déclare que mon gouvernement (Gouvernement national du Cambodge - GNC) et la RNC tripartite soutiennent totalement (sans aucune réserve) les plus récents propositions et plan de paix des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous nous engageons à l'appliquer. Mais si sa réalisation n'est pas possible, "Hanoi" et "Phnom Penh" doivent en assumer l'entière responsabilité. A Jakarta, les trois délégations de la Résistance nationale cambodgienne (celles de la PKD, du FNLPK et du FUNCINPEC) feront tout leur possible pour la paix. Nous ne placerons aucun obstacle sur le chemin qui conduit à la paix.

Beijing, le 31 août 1990

-----